



Commune de MINIHY-TRÉGUIER-Conseil municipal
du 14 septembre 2026

Délibération N°2026-09-14-053

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Lannion - Canton de Tréguier
COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 08 septembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Etaient présents : Christian Le Roi, Eric Le Moal, Marie Odile Duval, Dominique Clouin, Christiane Le Lonquer, Marie-Yvonne Gallais, Michel Guyomard, Marie-Dominique Ollierou, Isabelle Moal, Olivier Cras, Jean-Yves Beguec, Sébastien Lerestif, Pierre Connan, Corinne Le Bivic, Marlène Renoux

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Madame Marie Odile DUVAL a été désignée pour remplir ces fonctions.

6. Participation financière aux travaux d'égavage d'arbres pour le lotissement des Genêts

Monsieur Le Maire expose les conditions exceptionnelles pour lesquelles une participation financière de la commune se justifie. En effet, les travaux d'aménagement du lotissement des Genêts ont révélé la présence d'arbres qui appartiennent à la commune, à Monsieur PETIT et à Monsieur LE CAM qui constitue une gêne pour l'ensoleillement des lots 22 et 23 ainsi que pour la réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales. La commune a demandé un devis pour ces travaux de la société SAVEAN et Fils pour un montant de 1620€ ht pour la commune 1820€ ht pour M. Petit et pour M. Le Cam 380€. Monsieur Le Maire propose que la commune prenne en charge la moitié des frais à titre exceptionnel pour Messieurs Petit et Le Cam, ce sont des travaux qui relèvent de l'intérêt général, réalisés dans le but de l'intérêt collectif, qu'il faut entreprendre sans délai pour ne pas pénaliser la collectivité et l'avancée des travaux.

Il tient également à remercier vivement Monsieur Dominique Clouin, adjoint aux travaux qui a mené à bien cette affaire, accompagné de Messieurs Jean-Yves Beguec et Eric Le Moal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
Approuve la participation de la commune aux travaux d'égavage d'arbres pour le lotissement des Genêts.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire
Christian LE ROI

15, le bourg - 22220 Minihy-Tréguier
Téléphone : 02 96 92 31 49 - Télécopie : 02 96 92 30 10
E-mail : mairie.minihy@orange.fr